

Kraoma : recrutement du DG, bientôt

Par **Courrier De Madagascar** sur 12/08/2014

 Les efforts du Trésor Public concernant les réformes de la gestion des sociétés à participation de l'Etat ont porté leur fruit. Une assemblée générale qui s'est tenue le mois dernier a finalement mis en place un nouveau conseil d'administration (CA) à la tête du Kraoma (Kraomita Malagasy). Ce CA, conformément à ses attributions, devra procéder au recrutement du directeur général prochainement. A préciser que la première décision prise par ce dernier a été le limogeage du directeur général par intérim. Actuellement, une nouvelle tête assure cette fonction par intérim dans l'attente d'un nouveau recrutement. Cette restructuration a pour but d'améliorer la gestion de la société qui, auparavant, était parmi les rares sociétés d'Etat à succès. Un audit de gestion complet depuis 2012 sera initié sous peu. Le Trésor Public appelle ainsi à ce que le DG soit recruté le plus rapidement possible par voie d'appel d'offres ouvert par un cabinet externe et qu'enfin priment la compétence et les capacités techniques dans le choix du nouveau directeur.

Demands sans suite depuis 2009

Depuis 2009, le Trésor Public a insisté sur la normalisation de la gestion de la Kraoma, une société œuvrant dans l'extraction, la concentration, la transformation et la vente de minerai de chrome. Etant actionnaire majoritaire avec 97 % des parts sociales, le Trésor Public, en tant que représentant en qualité de l'Etat actionnaire, a toujours demandé et réclamé que soit mis en place un Conseil d'Administration (CA) qui puisse statuer sur les comptes des exercices 2009 et 2010 ou du moins, convoquer une assemblée générale ordinaire pour pouvoir le faire, mais les demandes sont restées sans suite et le ministère de tutelle technique n'a pas voulu nommer ses représentants au CA. Faute de résultats probants, le Trésor Public a, de nouveau, été initié en 2013 un audit de gestion de la Kraoma qui a révélé des dysfonctionnements importants, notamment des erreurs graves dans les états financiers. Ce qui constitue une preuve évidente de la mauvaise gestion qui a régné au sein de la société. Les réformes espérées n'ont pas pu aboutir, car les entités concernées dont la présidence de la République et la région Betsiboka, n'ont pas procédé à la nomination de leurs représentants respectifs au sein du CA. De ce fait et sous prétexte d'inexistence de PCA pour la signature de la convocation, le DG n'a pas pu présenter les comptes des exercices 2012 et 2013.

Le PCA, DG par intérim

L'Etat actionnaire tente encore et toujours de donner une chance au retour à la normale de la société pour pouvoir améliorer sa gestion. Il a ainsi déposé une requête au Tribunal pour pouvoir convoquer une AG pour la nomination des administrateurs. Cette AG s'est tenue en mai 2014 dernier, mais le CA n'a toujours pas été opérationnel. Le fait est qu'une fois de plus, le ministère de tutelle technique a interdit à ses représentants de prendre part aux votes lors du CA.

A noter que l'absence de CA signifie absence totale de contrôle et, par conséquent, constitue un risque considérable pour les fonds publics. Finalement, l'examen des comptes des exercices 2009, 2010 et 2011 s'est opéré vers le mois de juillet 2012 suite à une assemblée générale ordinaire demandée par l'Etat actionnaire. De cette AG est ressortie la nomination de l'ancien président du Conseil d'Administration en tant que directeur général par intérim.

Source : *Bulletin mensuel du trésor public n°45*

N'hésitez pas à partager cet article

